



COMPTE RENDU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 16 JUILLET 2023 DE L'ASSOCIATION VOL EN BLEAU BADMINTON

Le Directeur

L'an deux mille vingt trois, le 16 juillet 2023 à 14H00 minutes

Fontainebleau, le 16 juillet 2023

ASSOCIATION LOI 1901 N° DOSSIER RNA : W774002583

Agrément DDJS : AS77091398 Siret N° 501 261 920 00019 APE : 926C

SIÈGE SOCIAL : Mairie de Fontainebleau 40 rue Grande 77300 Fontainebleau

Elus Présents : Paresh MURTHY, Philippe AMIGO,

Invité : Yves DUFOUR (président d'honneur)

Assiste en tant que salarié : Yan CORVELLEC (Directeur)

Points à l'ordre du jour :

- 1 - Point de situation de l'Emploi du directeur 2023
- 2 - Point de situation de la refonte du site
- 3 - Point de situation des actions au sein des commissions
- 4 - Point de situation de l'Agrément Sport (renouvellement)
- 5 - Point de situation des échanges
- 6 - Diagnostic du badminton sur le territoire et propositions
- 7 - Rencontre amicale VS Bois-le-Roi

Approbation du CR 31 mai 2023. Le bureau approuve à l'unanimité le PV. Pour : 2

Approbation du PV de l'AG 31 mai 2023. Le bureau approuve à l'unanimité le PV. Pour : 2

Point 1 : Point de situation de l'emploi

[Paresh] J'ai missionné Yan pour la relance de l'emploi afin qu'il traite au plus vite les actions que nous devons effectuer depuis la réunion avec la Mairie. Il reprend mon relais. Et le contrat a été signé. Yan devait relancer les démarches administratives auprès des différents services.

[Yan] Suite à la signature du contrat, la démarche auprès du CEA.URSSAF a été réactivée. Le dossier n'ayant pas été supprimé, cela a été plus rapide.

La démarche pour la mutuelle a été effectuée et le contrôle de l'honorabilité est à jour.

Conformément aux articles L212-9 à L212-10 du code du sport, l'obligation d'honorabilité incombe aux éducateurs et élus. L'état par le biais de EAPS vérifie celui des professionnels qui doivent disposer d'un diplôme et d'une carte professionnelle.

J'ai transmis ma carte et diplômes au président ainsi que le lien qui sera intégré dans le site internet en cours de refonte.

Résultats du vote -> Pour : 2 – Décision approuvée à la l'unanimité.



Volenbleau Badminton
19 Allée du Château 77140
bureau@volenbleau77.org
Phone : 06 52 29 80 64

<http://www.volenbleau77.org/>

Siret N° 501 261 920 00019 APE : 926C Agrément DDJS : AS77091398



Point 2 : Point de situation de la refonte du site

[Yan] En 2020, ebrigade a été mis en place afin de gérer le pass sanitaire et le flux des adhérents à moindre coût.

Le responsable du gymnase qui n'est plus là m'en avait d'ailleurs fait compliment car, il n'avait aucune remarque sur notre association. Ce travail avait pris 4 mois.

Pour la reprise sur les équipements du CNSD et des pompiers en 2021, un site avait été construit en html. Il ne permettait pas d'inscription en ligne ni aux élus d'être rédacteur.

Volenbleau s'étant engagé dans l'écologie, il est nécessaire de mettre en place un site vitrine de communication, d'information et d'inscription.

Plusieurs solutions sont proposées

Support	Coût	Avis	Décision
helloasso		Mis en place en 2022-2023 mais les adhérents se sont plaints.	Nous avons gardé un compte mais nous ne l'utilisons plus.
ebrigade (cloud)	39 € par mois	Le système mis en place par Yan en 2020 était gratuit mais est désormais payant avec un abonnement. 39 €/mois Yan dispose du code open source et peut encore l'utiliser conformément à la licence.	Il serait nécessaire d'augmenter la cotisation de 10 € afin d'amortir le coût. Cette augmentation n'ayant pas été actée en AG du 31 mai, nous demandons à Yann s'il peut poursuivre avec son système.
asso connect	29 € par mois	Yan a déjà utilisé ce système qui ne permet que les adhésions et le suivi des paiements. Ce n'est pas un ERP permettant la gestion d'évènement. Lors de Bug la plateforme ne répond pas et la gestion devient chronophage. Inconvénient : Les frais de transaction qui sont de 1,4% + 0,25€.	La solution n'est pas retenue au vu de l'expérience de Yan qui de plus devra gérer les l'administratif. De plus cela reviendrait à 3,5 € par adhérent.
we-bad	15 € par mois	We-bad est une solution de i-click. Il permet l'hébergement du nom de domaine et de gérer les adhésions en ligne. Un système de gestion	Au vu des éléments annoncés, le bureau ne se prononce pas favorablement à cette solution. De plus les adhérents risque



		<p>d'événement est inclus. L'avantage est qu'il est lié à la base de donnée de la FFBAD et de Badnet qui est le gestionnaire des compétitions.</p> <p>Le premier inconvénient est le coût élevé des paiements qui sont de 3,9% par transaction pour l'adhérent. Dans le cadre d'une inscription en compétition, le coût est de 2,9%</p> <p>Une fois mis en place, il sera compliqué de revenir en arrière</p> <p>Le deuxième inconvénient est la gestion des données dont nous ne pouvons plus confirmer le respect du RGPD.</p>	<p>comme pour hello asso de montrer un mécontentement d'un surcoût de 9,00 €. De plus cela reviendrait à 7,00 € par transaction pour l'association qui n'a pas voté d'augmentation.</p> <p>Du côté de l'association bien que la solution soit plus efficace et fonctionnelle car ne nécessitant que peu de suivi informatique, les bases de données et le respect du RGPD est essentiel. Yann étant le délégué de la protection des données (DPO), le bureau ne souhaite pas mettre le responsable de traitement (RT) en difficulté. Le RT étant le président.</p>
iclubsport		<p>iclubsport est une solution Belge. Aucune information tarifaire sur leur site et aucune information sur les obligations légales. Les services semblent être très variés avec une possibilité de site vitrine afin d'intégrer la solution de réservation et de paiement. Sur le site https://iclubsport.biz/, de nombreux liens sont morts ou ne fonctionnent pas !? Le point délicat est la gestion des données.</p>	<p>La solution semble intéressante comme présenté par Yan. Cependant, étant donné qu'aucune information tarifaire ne peut être donnée et que la sécurisation des données ne peut être confirmée le bureau n'est pas favorable à cette solution.</p>
Interne	120 € par an	<p>Garder notre hébergeur suisse et effectuer le site internet Un délai de 2 mois environ pour le refaire et un suivi quotidien avec une sécurisation interne.</p>	<p>Yan étant à nouveau employé, le bureau valide cette solution permettant une plus grande visibilité à long terme.</p>





[Yan] Je précise que depuis le COVID de nombreuses solutions ont vu le jour et que les coûts et services peuvent varier. Le support d'aide peut aussi poser des soucis ce qui peut avoir un impact négatif sur une association.

Résultats du vote sur l'embauche -> Pour : 2 – Décision validée à la l'unanimité.

Point 3 : Point de situation des actions au sein des commissions

[Yan] Je transmets les informations au community manager (SARGSYAN Areg) et nous mettons en ligne selon les dispositions. Areg reste en alerte sur les réseaux.

Concernant l'informatique, "ebrigade" doit être mise à jour afin d'éviter les failles de sécurité car la version 7 n'est plus suivie.

Au retour des vacances, Thomas NEPLAZ commencera la mise à jour qui prendra pas mal de temps au vu du nombre de fichiers et lignes de code. Cette action reste dans un cadre bénévole.

Résultats du vote -> Pour : 2 – Décision approuvée à la l'unanimité.

Point 4 : Point de situation de l'Agrément Sport

Modifié par LOI n°2021-1109 du 24 août 2021 - art. 63 (V)

[Yan] J'ai pris contact avec les services du ministère des sports et du département.

L'agrément sport obtenu le 01 avril 2009 sous le numéro AS77091398 est **encore valide jusqu'en août 2024**. L'agrément étant nécessaire pour le pass sport mais aussi dans le cadre des subventions versées aux associations. En effet, ces derniers se doivent de l'obtenir afin d'attester entre autres du respect du **contrat d'engagement républicain**. Ce contrat doit être indiqué dans les statuts et le règlement intérieur.

Les statuts devront être validés d'ici à fin décembre 2023 pour qu'une demande de renouvellement soit effectuée.

Le bureau demande à Yan de présenter d'ici à fin octobre une ébauche de modification des statuts afin de préparer une AG extraordinaire en décembre.

Résultats du vote -> Pour : 2 – Décision approuvée à la l'unanimité.

Point 5 : Point de situation des échanges

Suite à l'AG, le président Paresh MURTHY et le vice-président d'honneur Yves DUFOUR ont assisté à une réunion avec Guillaume GAUTHIER. Yan a été convié par le président.

Il est ressorti que le jeudi était perdu et la seule solution proposée par Guillaume serait de demander aux associations et aux communes.



Volenbleau Badminton
19 Allée du Château 77140
bureau@volenbleau77.org
Phone : 06 52 29 80 64

<http://www.volenbleau77.org/>

Siret N° 501 261 920 00019 APE : 926C Agrément DDJS : AS77091398





[Yan] J'ai repris en juillet les échanges entrepris par Paresh et Yves.
Après études, 3 associations pourraient nous accueillir et une commune (Avon) Bois-le-Roi (section sportive de l'USB), Samois-sur-Seine (section sportive de l'UFSEN), Bourron-Marlotte (club de Moncourt-Fromonville BCL)

Réponse de Bois-le-Roi : *Ce serait avec un très grand plaisir de pouvoir faire une entente avec le club de volenbleau et de développer l'activité badminton au sein de l'Agglomération du Pays de Fontainebleau.*

Réponse de l'UFSEN : *Réservé aux habitants des communes jouxtant Vulaines et pour permettre également aux adhérents qui le souhaitent de faire plusieurs séances semaine, au sein de leur club. Ne faisant pas d'enseignement jeunes, nous vous envoyons les jeunes.*

Réponse de BCL : Aucune
Une relance sera faite.

Réponse de la commune d'Avon : Aucune
Une relance sera faite.

La CAPF (communauté d'agglo)

Bien que l'association ne soit pas une discipline d'intérêt communautaire, elle peut être soutenue par la CAPF.

[Paresh] J'ai contacté Emmanuel LAPOUTGE et à ce jour, j'attends encore son retour car il est absent. Une relance sera faite si besoin

Réponse de la commune d'Avon : Aucune

[Paresh] Yan fera une relance en septembre car en juillet les services doivent être en effectif réduit.

Le bureau prend acte des retours et demande à Yan de continuer dans les échanges. Le bureau propose de refaire un point en septembre de la situation.

Résultats du vote -> Pour : 2 – Décision approuvée à la l'unanimité.

Point 6 : Diagnostic du badminton sur le territoire et propositions

[Yan] Une réunion avec Emmanuel LAPOUTGE s'est déroulée le mardi 18 mai 2021 de 10:00 à 11:30 avec Yves DUFOUR?

Il en est ressorti que les statuts de la CAPF devaient être revus concernant le domaine sportif. Aujourd'hui, on retrouve les statuts votés le 16 décembre 2021 dans les comptes rendus du conseil communautaire ou les disciplines sont nommées.



Volenbleau Badminton
19 Allée du Château 77140
bureau@volenbleau77.org
Phone : 06 52 29 80 64

<http://www.volenbleau77.org/>

Siret N° 501 261 920 00019 APE : 926C Agrément DDJS : AS77091398





L'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BLI/99 du 5 décembre 2017 porte adoption des statuts de la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau à compter du 1er janvier 2018.

L'article 7 précise les compétences facultatives exercées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, en points IV : soutien aux activités artistiques, culturelles ou sportives et V : Petite enfance, enfance, jeunesse.

Pour que soit assurée la continuité du service public au 1er janvier 2017, la rédaction des statuts aux points IV et V des compétences optionnelles, est la stricte reprise, à l'identique, des compétences inscrites dans les statuts des anciennes intercommunalités qui ont constitué les Pays de Fontainebleau. Ces statuts présentent donc des disparités géographiques et pratiques dans leur formulation.

Dans un objectif de définition homogène et identifiée du soutien aux associations porté par le Pays de Fontainebleau, il est proposé au conseil communautaire une modification des statuts rédigée de la manière suivante :

IV : soutien aux activités artistiques, culturelles ou sportives

Soutien aux disciplines sportives organisées par une association sportive affiliée à une fédération et participant à ses compétitions, pour : les sports nautiques et aquatiques, l'athlétisme, l'équitation, le football, le cyclisme, le tennis, le tir à l'arc, le rugby, et l'escrime. Ces associations devront organiser un enseignement collectif, avoir pour objectifs l'inclusion par la pratique handisport et la féminisation de la pratique sportive.

Soutien aux manifestations artistiques, culturelles ou sportives dont l'attractivité ou l'étendue dépassent le cadre communal.

Soutien au programme "savoir nager" de l'Éducation Nationale.

Les nouveaux statuts entreront en vigueur au 1er janvier 2023 afin de permettre la mise en œuvre, sur l'année 2022, d'une phase organisationnelle préalable avec les associations et communes concernées par les modifications présentées.

Les disciplines nommées se doivent d'être affilié à une fédération et participer à des compétitions.

- les sports nautiques et aquatiques,
- l'athlétisme,
- l'équitation,
- le football,
- le cyclisme,
- le tennis,
- le tir à l'arc,
- le rugby,
- l'escrime.

Elles devront en outre organiser un enseignement collectif, et avoir pour objectif **l'inclusion** par la pratique du handisport et la féminisation de la pratique sportive.



Volenbleau Badminton
19 Allée du Château 77140
bureau@volenbleau77.org
Phone : 06 52 29 80 64

<http://www.volenbleau77.org/>

Siret N° 501 261 920 00019 APE : 926C Agrément DDJS : AS77091398





Si les attentes des disciplines nommées sont clairement définies, en revanche, on ne retrouve pas les critères pour qu'une discipline puisse devenir d'intérêt communautaire.

Si le projet présenté le 18 mai 2021 permettrait d'amener le badminton sur la liste, il est à noter que les associations ayant une pratique badminton doivent adhérer au projet.

Si Bois-le-Roi a répondu positivement sur le principe, la section reste encore attachée à l'omnisport qui est liée à la commune qui gère le gymnase.

Volenbleau ayant la même problématique avec le gymnase Martinel qui reste sous gestion de Fontainebleau.

[Paresh] L'assemblée générale n'a pas souhaité s'affilier du fait de la perte de créneau qui ampute les possibilités de progression. Le club est orienté depuis sa création vers les jeunes, il est compliqué de demander une augmentation de 50,00 € pour moins de jeu. Je demande à Yan de voir avec les sports de Fontainebleau l'orientation fixée car depuis 5 ans elle change et nous la découvrons au dernier moment.

Au niveau de la CAPF on comprend qu'il sera compliqué de l'intégrer.

Le bureau remercie Yan pour ce travail continu dans les échanges. Le bureau propose de refaire un point en septembre de la situation.

Résultats du vote -> Pour : 2 – Décision approuvée à la l'unanimité.

Point 7 : Rencontre amicale VS Bois-le-Roi

[Yan] Après quelques échanges, Bois-le-Roi s'est proposé de nous accueillir durant les vacances d'août car leur gymnase n'est pas fermé.

Résultats du vote -> Pour : 2 – Décision approuvée à la l'unanimité.

Prochaine réunion en septembre : date à définir.

Le présent compte rendu doit être considéré comme provisoire jusqu'à son adoption au cours de la prochaine séance.

A Fontainebleau, le 16 juillet 2023,

Le Président
PARESH MURTHY

La Trésorier
PHILIPPE AMIGO



Volenbleau Badminton
19 Allée du Château 77140
bureau@volenbleau77.org
Phone : 06 52 29 80 64

<http://www.volenbleau77.org/>

Siret N° 501 261 920 00019 APE : 926C Agrément DDJS : AS77091398

